



Commune de Rochefort

Procès-verbal de la séance du Conseil général du mercredi 12 novembre 2025, 20h00

Présidence : Philippe Burri (PLR)

Le Président ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil communal, aux conseillères et conseillers généraux, au personnel de l'administration, au public et à la presse.

Le Président signale que la séance est enregistrée selon l'Art. 3.14.4 du Règlement général de Commune (RgC) pour faciliter au secrétaire la rédaction du procès-verbal. Il informe que l'enregistrement sera supprimé au plus tard six mois après l'approbation du procès-verbal. Il demande si quelqu'un s'oppose à cet enregistrement. Personne ne se manifeste.

1. Appel

Téo Linares, secrétaire, procède à l'appel. **20 membres sont présents.**

PLR	Les Vert-e-s	GER
Aeberhard Cyril	Hoessrich Rebekka	Barraud Véronique
Berton Cyril	Lang Marjorie	Bossion Gaetan
Burri Philippe	Linares Téo	Desaules Marc
Frasse Prisca	Maytain Sophie	Jeannin François
Küffer Pascal	Möckli Philippe	Mayet-Gros Joanna
Nussbaum Jacques-Roland	Rilliot Joël	Regis Nicolas
Querido Francisco		
Renaud Ludovic		

Sont excusé-e-s : Ducommun Jonas (Vert-e-s), Sevhonkian Naïri (PLR), Fahrni Maxime (GER)

Conseil communal : Thierry Gougler, Catherine Pointet, Christian Reber, François Beutler et Marc-Alexis Grétilat

L'ordre du jour de la séance, qui est accepté tacitement, est le suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 19 juin 2025
3. Nomination d'un membre au sein de la Commission financière (CFin) en remplacement de Monsieur Joël Rilliot (Les Vert-e-s), démissionnaire
4. Modification du Règlement communal sur les finances (RCF)
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit d'engagement de CHF 175'000.00 relative à la réfection de la salle Cotencher (collège de Rochefort)
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit d'engagement de CHF 1'509'000.00 relative à la mise en œuvre des étapes Nos 1 et 3 inhérentes au réaménagement de la Place du Collège
7. Communications du Conseil communal
8. Questions et interpellations
9. Divers

2. Procès-verbal de la séance du 19 juin 2025

- | | |
|-----------------------|---|
| C. Aeberhard (PLR) | Le groupe PLR nous informe qu'il accepte ledit procès-verbal avec remerciements à ses auteurs. |
| F. Jeannin (GER) | Le groupe du GER remercie les auteurs du procès-verbal et acceptera celui-ci. |
| Ph. Möckli (Vert-e-s) | Le groupe des Vert-e-s accepte ce procès-verbal et remercie les personnes ayant contribué à sa rédaction. |

Le procès-verbal proposé est **accepté à l'unanimité (19 voix pour)**.

3. Nomination d'un membre au sein de la Commission financière (CFin) en remplacement de Monsieur Joël Rilliot (Les Vert-e-s), démissionnaire

- | | |
|-----------------------|---|
| J. Rilliot (Vert-e-s) | En préambule, il remercie les membres de la Commission financière (CFin) avec lesquels il a pu collaborer durant cinq ans. Pour son remplacement, le Groupe des Vert-e-s propose Marjorie Lang. Cette dernière possède en effet toutes les qualités requises pour fonctionner en qualité de commissaire financière et apportera son expertise professionnelle dans le cadre de ladite commission. |
| Président | Constatant qu'aucune autre candidature n'est proposée, il propose de valider cette élection par des applaudissements. |
| M. Lang (Vert-e-s) | Remercie le Conseil général pour la confiance témoignée et se réjouit de pouvoir collaborer tout prochainement avec ses collègues de ladite commission. |
| P. Küffer (PLR) | En sa qualité de président de la CFin, il tient à remercier Joël Rilliot (Vert-e-s) pour l'excellent travail accompli au sein de cette dernière. Au passage, il en profite pour souhaiter la bienvenue à Marjorie Lang (Vert-e-s). |

4. Modification du Règlement communal sur les finances (RCF)

- | | |
|--------------------|--|
| Président | Demande à l'assemblée si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière. Tel n'est pas le cas. Il donne donc la parole aux groupes. |
| M. Lang (Vert-e-s) | Le Groupe des Vert-e-s estime que la modification réglementaire proposée est pertinente. Elle permet la pérennisation de cette pratique portant sur les variables du calcul du degré d'autofinancement. Pour ces raisons, le groupe des Vert-e-s acceptera la modification proposée. |
| V. Barraud (GER) | Le Groupe du GER fait confiance au Conseil communal pour cette modification réglementaire et acceptera celle-ci. Lors des discussions qui ont prévalu, il a été relevé qu'il était relativement difficile de comprendre les enjeux réels de cette disposition. En effet, quelle serait la différence si la méthode standard préconisée par le Canton était appliquée ? Idéalement, un petit rapport serait bienvenu pour autant qu'il ne génère pas une charge de travail trop importante. |
| C. Reber (CC) | Remercie le Conseil général pour l'accueil réservé à cette demande de modification du Règlement communal sur les finances (RCF). Pour répondre à la question du GER, il est en premier lieu utile de rappeler les contours de l'opération réalisée en 2017 appelée « Retraitement du Patrimoine administratif ». Il s'agissait alors d'une obligation légale dans le cadre de l'introduction du MCH2. Une opération discutable aux yeux du Conseil communal et de la Commission financière de l'époque pour les raisons suivantes. |



C. Reber (CC) Le principe consistait à indiquer une juste valeur au bilan pour le Patrimoine administratif. Si l'objectif n'était en soit pas contesté, l'instrument préconisé alors – sans doute pour garantir une uniformité de traitement par les collectivités – était discutable. C'est en effet la prise en compte du 70% de la valeur ECAP qui devait être considérée. Une donnée telle que celle-ci, si elle assure un traitement homogène, ne garantit aucunement la notion de juste valeur. Par exemple, le Temple de Rochefort est passé d'une valeur au bilan de CHF 344'000, certes un peu trop basse) à CHF 1,8 million, valeur assurément trop élevée. De par ce procédé, une revalorisation du Patrimoine administratif de l'ordre CHF 8 millions a été réalisée à Rochefort. Celle-ci fut alors utilisée pour moitié à la constitution d'une réserve visant à neutraliser les amortissements supplémentaires découlant de ce retraitement (sur une durée de 20 ans et non 30 comme préconisé par le canton), l'autre moitié ayant été portée à des réserves et à l'augmentation des fonds propres. En résumé, « se faire plus beau que l'on est » sur le plan comptable sans avoir un seul franc de plus ! Pour revenir aux amortissements excédentaires dont il est question à l'ordre du jour : dans le cadre du retraitement du bilan, une réserve de neutralisation des amortissements a été constituée (CHF 4 millions). Celle-ci sert à annuler dans le compte de fonctionnement l'impact des nouvelles charges d'amortissements générées par le retraitement. Dans l'exemple du Temple, la nouvelle valeur impliquait une charge d'amortissements supplémentaire de CHF 38'000.00 sur vingt ans. Il convenait alors de la neutraliser avec un prélèvement d'autant à la réserve constituée. Ce qui est le cas depuis 2017. L'opération représente environ CHF 200'000 de charges d'amortissements annuellement et autant de prélèvement. L'objectif étant de ne pas impacter le compte de résultats.

Président La parole n'étant plus demandée, il procède à la lecture de l'arrêté qui est accepté par **19 voix (unanimité)**

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit d'engagement de CHF 175'000.00 relative à la réfection de la salle Cotencher (collège de Rochefort)

Président Demande si quelqu'un dans l'assemblée s'oppose à l'entrée en matière. Ce n'est pas le cas. Il passe dès lors la parole aux groupes.

M. Desaulles (Vert-e-s) Le Groupe des Vert-e-s remercie le Conseil communal d'avoir réétudié le projet de rénovation de la salle Cotencher et d'avoir tenu compte des remarques émises par le législatif le 19 juin dernier. Il se réjouit que les problématiques du radon, énergétiques et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite aient été intégrées au projet tout en permettant au lieu de conserver sa capacité d'accueil. Au vu de ce qui précède, le Groupe des Vert-e-s acceptera la demande de crédit sollicitée.

M. Mayet-Gros (GER) Le Groupe du GER se joint aux remerciements des Vert-e-s pour l'établissement de ce nouveau projet qui tient compte de l'intégralité des remarques et attentes du Conseil général formulées à l'occasion de la dernière séance. Lors de la réunion de préparation du GER, il a été constaté qu'aucun poste inhérent au suivi des travaux ne figurait dans le rapport. Dans la mesure où ce travail sera assuré par le conseiller communal en charge des bâtiments, le GER salue cette économie bienvenue. Egalement, le groupe du GER tient encore à signaler la problématique d'humidité des locaux dont certaines traces sont visibles au bas du mur de la salle. Ces précisions données, le GER acceptera unanimité le rapport et l'arrêté proposés.

J. Nussbaum (PLR) Les rapporteurs des groupes des Vert-e-s et GER résumant parfaitement l'avis du PLR, ce dernier acceptera la demande de crédit présentée. Il se réjouit particulièrement du nouvel accès qui permettra de maintenir la capacité d'accueil des lieux.

T. Gougler (CC) Le Conseil communal remercie les membres du législatif pour l'accueil réservé à la demande de crédit qui lui est soumise. S'agissant de la problématique de l'humidité, la question a déjà été examinée. Celle-ci relève d'un événement isolé (fuite) qui a entretemps été réglé.



P. Küffer (PLR)	S'interroge sur la possibilité d'obtenir des subventions pour l'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, notamment le monte-escalier.
T. Gougler (CC)	Le Conseil communal étudiera la question.
Président	La parole n'étant plus demandée, il procède à la lecture de l'arrêté qui est accepté par 19 voix (unanimité) .

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit d'engagement de CHF 1'509'000.00 relative à la mise en œuvre des étapes Nos 1 et 3 inhérentes au réaménagement de la Place du Collège

Président	Demande si quelqu'un dans l'assemblée s'oppose à l'entrée en matière. Ce n'est pas le cas. Il passe dès lors la parole aux groupes.
J. Rilliot (Vert-e-s)	Le Groupe des Vert-e-s remercie le Conseil communal pour le travail qu'implique le réaménagement de la Place du Collège. Egalement, il salue la volonté de l'exécutif de favoriser un processus de consultation large dans le cadre de ce projet, ce tout en étant conscient qu'il ne sera pas possible de satisfaire tout le monde à 100%. Les différentes contraintes ont été bien comprises (divergences de vues des utilisateurs, limite de frein à l'endettement, zone de protection des eaux, accessibilité PMR, etc.). Partant, les remarques qui sont faites par le Groupe des Vert-e-s doivent être considérées comme une force de proposition et non pas comme un rejet ou la non reconnaissance du travail accompli. Ces précisions données, le Groupe des Vert-e-s regrette que le rapport du Conseil communal ne fasse pas état du coût du projet global, à tout le moins une estimation de celui-ci. Il espère que le coût total, de par son ampleur, ne fige les étapes suivantes qui sont planifiées. Enfin, le groupe des Vert-e-s émet le regret que les excédents de revenus réalisés ces dernières années n'aient pas été alloués – tout ou partie – au préfinancement de ce projet dont on parle depuis plus de dix ans. Ne s'agit-il pas-là d'une « erreur tactique » des anciens exécutifs ? Pour conclure, le Groupe des Vert-e-s laissera la liberté de vote à ses membres.
C. Berton (PLR)	A titre personnel, il s'interroge sur la possibilité de réaliser un escalier sis au Nord de la rampe Est du projet, ce afin d'assurer un accès plus direct et d'éviter un passage sauvage via le talus herbeux.
J. Nussbaum (PLR)	Remercie le Conseil communal pour son rapport et la démarche consultative engagée. Il émet une réserve inhérente à l'implantation de l'écopoint. Selon lui, la mixité « stationnement/écopoint » ne paraît pas judicieuse. De plus, la question du respect des horaires devra être réglée afin d'éviter au maximum des nuisances pour le voisinage. Néanmoins, faute d'un autre emplacement approprié, il acceptera le rapport et l'arrêté proposés.
T. Linares (Vert-e-s)	S'il remercie l'exécutif pour le travail effectué dans ce dossier, il estime que plusieurs éléments soulèvent encore bon nombre de questions. Or, dans la mesure où l'on vote ce soir l'enveloppe budgétaire des étapes Nos 1 et 3, il se limitera à demander comment sera financée la suite du projet si cet important crédit de CHF 1.5 million est accepté ce soir et se concrétise intégralement.
G. Bossion (GER)	En premier lieu, le Groupe du GER remercie le Conseil communal pour la qualité de son rapport pour ce projet d'envergure. Le réaménagement de la Place du Collège est la concrétisation d'une promesse faite à la population depuis plusieurs années et répond à une véritable attente en matière d'aménagement du centre du village.
G. Bossion (GER)	Le vote de ce soir constitue une intention via l'octroi d'une enveloppe financière. Le projet sera ensuite affiné et les éléments dits de détails seront traités à ce moment-là. L'investissement conséquent sollicité porte sur un projet qui ajoutera une réelle valeur ajoutée à notre Commune. Au vu de ce qui précède, le groupe du GER soutiendra ce projet en acceptant l'arrêté proposé.



- L. Renaud (PLR) Le Groupe du PLR remercie le Conseil communal pour son rapport et salue le fait d'avoir scindé le projet en plusieurs phases, ce qui permet d'aller de l'avant. Le PLR acceptera le rapport et l'arrêté proposés.
- M. Desales (Vert-e-s) Lors des discussions au sein du Groupe des Vert-e-s, la question de la possibilité d'évolution du projet a été abordée dans la mesure où le rapport du Conseil communal ne permet pas de se faire une idée détaillée de celui-ci.
- C. Reber (CC) S'agissant de la remarque de J. Nussbaum (PLR), il relève que les écopoints ont fait l'objet d'une réorganisation au début avril de cette année. Parmi les gains de l'opération, il peut citer une diminution du trafic sur l'actuelle place du Collège et une meilleure proximité du service. Par essence, un écopoint génère quelques nuisances. Le Conseil communal s'est d'ores et déjà approché des riverains et est prêt à envisager des mesures – pour autant qu'elles soient réalisables et raisonnables – en vue de diminuer les dérangements occasionnés par l'écopoint. Le dialogue sera ainsi privilégié.
- T. Gougler (CC) En termes de vision globale, un masterplan a été établi. Celui-ci présente neuf phases. Pour l'heure, les détails du projet n'ont pas été affinés. Pour les phases 1 et 3, objets du crédit de ce soir, des plans seront établis dans l'optique de la mise à l'enquête des travaux projetés. Ces derniers donneront alors plus de détails. Si le planning est ambitieux (réalisation en 2026), le Conseil communal espère pouvoir tenir celui-ci. Au niveau de l'escalier supplémentaire en bordure de la rampe d'accès Est, il a déjà été évoqué dans le cadre de la consultation menée en amont. Celui-ci impliquerait différentes contraintes (sécurité, déneigement). Néanmoins, la question sera réexaminée avec notre aménagiste. Concernant les manœuvres des véhicules sur la place de parking, elles ont été évaluées par notre bureau d'ingénieurs qui a conclu qu'elles étaient réalisables et donc conformes aux normes applicables. Enfin, s'agissant de l'évolution du projet, il relève que celui-ci n'est en l'état pas figé. Des éléments sont encore appelés à être modifiés et les différentes commissions seront impliquées dans le projet.
- C. Reber (CC) Les coûts des étapes suivantes ont été évalués à environ CHF 550'000.00. Il s'agit-là d'une estimation qui sera inscrite dans le Plan financier et des tâches (PFT) qui sera présenté simultanément au budget 2026. En termes de capacité de financement, l'on peut espérer un montant de l'ordre de CHF 800'000.00 annuellement (hors comptes autofinancés), ce pour autant que les comptes demeurent bénéficiaires. En fonction de l'évolution des finances communales, il n'est pas exclu que des choix doivent être opérés à l'avenir. Il est néanmoins pour l'heure difficile d'être plus précis. Enfin, à la remarque ayant trait à l'utilisation des bénéfices de ces dernières années, il faut d'abord se rappeler que, sur le plan philosophique, les mécanismes de frein à l'endettement se veulent protecteurs et contraignants. Sur le principe : *« Dis-moi ce que tu veux faire et je te dirai ce que tu ne peux pas faire »*. Les contourner est impossible. Les mécanismes de contrôles mis en place (système de contrôle interne, organe de révision, Office de surveillance des communes) sont là pour éviter de tels cas de figure. Enfin, si un effort d'investissements adapté est vital pour une Commune, un excès d'investissements sur la durée est à l'inverse létal. Il s'agit d'un équilibre à trouver, en définitive un cercle vertueux. Il est vrai que Rochefort a bouclé ses 17 derniers exercices par des bénéfices. L'on peut dès lors légitimement penser qu'ils devraient nous permettre d'investir plus. Et c'est le cas pour de multiples raisons, par exemple : a) dans la plus grande partie des cas (hors préfinancements opérés qui ont eu un impact sur la capacité d'autofinancement), les bénéfices d'exercices sont intégralement portés à la fortune. Celle-ci nous permet de faire face à des exercices déficitaires éventuels. Ainsi, avec cette sécurité, le Conseil communal n'hésite pas à prévoir toutes les dépenses d'entretien courantes. Celles-ci préservent la Commune de devoir un jour faire face à un défaut d'entretien qui nécessiterait alors des investissements (qui auraient pu être anticipés) qui limiteraient d'autant la capacité à investir de la Commune. En ce sens, la portée des bénéfices à la fortune est judicieuse. En outre, la fortune fait partie des indicateurs considérés lors du calcul du rating d'une Commune.

- C. Reber (CC) Avec une fortune conséquente et d'autres paramètres favorables, nous obtenons des taux d'intérêts plus avantageux auprès des prêteurs (notion de risque prise en compte par ces derniers), b) en théorie, un bénéfice comptable auquel on additionne les amortissements légaux réalisés (écritures non financières) correspond à des liquidités sur les comptes courants de la Commune. Il s'agit alors d'une manne financière que l'on peut utiliser comme trésorerie courante et, lorsque celle-ci est suffisante, la consacrer au financement de certains investissements. Dans ce cas, l'on n'emprunte pas pour payer des investissements et, de fait, la capacité d'investissements augmente. En résulte une économie de charges d'intérêts qui aura, elle aussi, un impact favorable sur la capacité de financement future. De façon certes un peu simpliste, l'on peut résumer ainsi « *Pas besoin d'emprunter ce que l'on a déjà dans le porte-monnaie* », c) outre l'économie de devoir contracter des emprunts pour financer des investissements (économie de charges d'intérêts), il faut savoir que les disponibilités entrent dans le calcul de la définition du taux d'endettement net, qui, rappelons-le, est déterminant dans le calcul du degré d'autofinancement minimal à respecter. Les disponibilités, au même titre que les rentrées fiscales viennent « contrer » les éléments du passif du bilan (dette, passifs transitoires). En résumé, les bénéfices réalisés ces 17 dernières années nous ont permis d'investir - plus que si nous avions fait du déficit - et contribuent encore à ce jour de bonifier des indicateurs ayant un impact dans notre capacité de financement présente et future. Toute l'importance de l'équilibre budgétaire ! Si l'investissement est conséquent, il n'aura pas pour conséquence de ne plus pouvoir investir à l'avenir dans d'autres domaines. Il faut aussi se rappeler que des préfinancements ont déjà été opérés pour le projet de réaménagement de la Place du Collège.
- J. Nussbaum (PLR) En cas d'acceptation du crédit, le projet final fera-t-il l'objet d'un nouveau vote du Conseil général ?
- C. Reber (CC) Lui répond par la négative. Le vote du soir porte sur les étapes 1 et 3 du projet. Si celles-ci sont bien entendu compatibles avec le projet global, elles peuvent être réalisées séparément. D'où le principe de diviser le projet en plusieurs phases.
- T. Gougler (CC) Précise qu'une mise à l'enquête du projet aura lieu en temps opportun.
- J. Nussbaum (PLR) Concernant les autres étapes du projet, qui est compétent concernant les mesures (limitation de vitesse, trottoir, rétrécissement chaussée, etc.) qui concerneront la rue du Collège qui est une route cantonale ?
- T. Gougler (CC) Il s'agit du Canton, plus précisément le Service des ponts et chaussées (SPCH). Toutes propositions en lien avec la route cantonale doivent être validées préalablement par ledit service.
- M.-A. Grétillet (CC) Le Conseil général est appelé ce soir à se prononcer sur les phases 1 et 3 du projet. Pour les prochaines étapes, le même travail de fond sera effectué et le législatif ou ses commissions seront appelés à se prononcer.
- M. Lang (Vert-e-s) A titre personnel, elle regrette que le Conseil général soit appelé ce soir à se prononcer sur une enveloppe financière alors que certains éléments, par exemple la rampe d'accès en zigzag prévue en Est du bâtiment (peu pratique pour les personnes ne rencontrant pas de problèmes de mobilité), posent certains problèmes.
- Président Précise que la demande de crédit porte sur une enveloppe globale et non sur les détails d'exécution. Cela étant, il estime que le Conseil communal a été rendu attentif aux éléments avancés ce soir par les élu-e-s.
- G. Bossion (GER) Entend les questions et remarques formulées par ses collègues. Au sein du GER, celles-ci se sont également posées. Il reconnaît sur certains points une certaine frustration à l'égard des éléments de détails. Cela étant, le législatif doit demeurer dans le cadre de ses prérogatives et décider d'allouer ou non une enveloppe financière au Conseil communal.

G. Bossion (GER)	Les plans seront établis dans la phase de finalisation des étapes 1 et 3, avant la mise à l'enquête publique. C'est donc sur un budget global que le législatif est appelé à se prononcer ce soir.
T. Linares (Vert-e-s)	Concernant le budget, il comprend que la Commune dispose/disposera d'une capacité de financement d'environ CHF 800'000.00 annuellement. Or, avec le crédit soumis ce soir au Conseil général, comment le Conseil communal voit-il la planification des investissements à court/moyen termes tenant compte de l'enveloppe qui sera consacrée aux étapes futures ?
C. Reber (CC)	La dérogation au respect du degré d'autofinancement minimal est possible une fois par législature. Cet outil – nécessaire dans le cadre du crédit en question – sera soumis au législatif dans le cadre du processus budgétaire 2026. Pour le futur, il est difficile d'avancer des chiffres. Tout au plus, le Conseil communal estime que nous pouvons nous permettre un investissement de cette ampleur sans hypothéquer le programme d'investissements futur.
M. Desales (Vert-e-s)	Se demande si la présente demande de crédit ne pouvait pas être additionnée à l'enveloppe des étapes suivantes et faire l'objet d'une seule demande de crédit requérant une dérogation aux limites de frein à l'endettement.
C. Reber (CC)	Le respect du degré d'autofinancement minimal se calcule sur les dépenses inscrites au compte des investissements. Ainsi, par exemple, le coût total des étapes suivantes pourra être divisé sur plusieurs exercices. L'intégralité de la demande de crédit de CHF 1,5 million sollicitée ce soir serait engagée en 2026, soit sur un seul exercice. Raison pour laquelle la dérogation est sollicitée.
Président	La parole n'étant plus demandée, il procède à la lecture de l'arrêté qui est accepté par 17 voix et 2 abstentions.

7. Communications du Conseil communal

C. Reber (CC)	Dans le cadre de leurs attributions, la Commission Mobilité de Rochefort et le Conseil communal ont validé la priorisation des projets inscrits dans le Plan directeur des chemins pédestres (PDCP). Celles-ci ont été transmises au Service des ponts et chaussées (SPCH). Un montant sera prévu à cette fin au Plan financier et des tâches 2026-2029.
C. Reber (CC)	La commune de Rochefort a présenté une demande d'adhésion au sein de la Région Neuchâtel Littoral (RNL). Actuellement, Rochefort fait partie de la CRT Val-de-Ruz et de la CRT Val-de-Travers. Historiquement, elle n'avait jamais intégré à la Région Neuchâtel Littoral (RNL). La cotisation annuelle est d'environ CHF 7'000.00 à CHF 8'000.00. Cette adhésion nous permettra d'élargir nos contacts et d'avoir une vision globale des différents projets en cours (transports publics, culture, loisirs et sports, aménagement du territoire) sur le Littoral. Une décision de cette association quant à notre adhésion interviendra fin novembre prochain.
C. Reber (CC)	Une rencontre a eu lieu ce jour avec le Service des ponts et chaussées (SPCH) dans le but de discuter de différents points en lien avec le trafic dans notre Commune. Parmi ceux-ci, la problématique du réglage des feux du carrefour de Rochefort a été abordée. Une solution se dessine en vue de réduire le phénomène de bouchons et de permettre au bus de la ligne 120 de ne pas se retrouver systématiquement arrêté au carrefour, avec pour conséquence des retards au niveau de la tenue de l'horaire.
C. Reber (CC)	Le Bureau d'ingénieurs Christe et Gygax SA a rendu son étude inhérente à la desserte en transports publics de la Commune. Une séance d'information au Conseil général sera organisée au printemps 2026. Dans le cadre du sondage effectué auprès de la population, non prévu initialement, un crédit supplémentaire de CHF 5'000.00 a dû être engagé. Le résultat du sondage sera prochainement publié. Le Conseil communal et le groupe de travail constitué ont d'ores et déjà reçu, à titre confidentiel, différentes pistes d'améliorations de la desserte en transports publics de la Commune.



- C. Reber (CC) Celles-ci seront discutées au sein du groupe de travail puis avec le Service des transports. L'objectif du Conseil communal vise à présenter au législatif des pistes concrètes et réalisables à court, moyen et long termes.
- C. Pointet (CC) Le café-conférence agendé le 19 novembre prochain rencontre un franc succès auprès de nos aîné-e-s. A ce jour une septantaine de participants sont inscrits.
- C. Pointet (CC) Les travaux de rénovations de la piscine de Cescole, à Colombier, ont débuté. Pour l'heure le planning des travaux est tenu et l'enveloppe financière allouée est respectée. La livraison du bâtiment de la piscine est prévue pour 2028. Actuellement, les gabarits du futur nouveau collège sont installés.
- T. Gougler (CC) Les travaux inhérents à la mise en conformité (LHand) des arrêts de bus sis en gare de Chambrélien sont terminés.
- T. Gougler (CC) Les passages piétons du carrefour de Rochefort, de même que celui situé à hauteur de l'immeuble sis route des Grattes 2, ont été repeints dernièrement, ce pour des raisons de visibilité et sécuritaires.
- T. Gougler (CC) Comme prévu au budget 2025, la toiture du chalet des Chaumes a été réfectionnée ces derniers jours. Les tavillons ont été remplacés par une couverture en tôle.
- F. Beutler (CC) La Société électrique du Val-de-Travers SA (SEVT SA), dont la Commune est actionnaire, engagera dans les prochains mois – sous réserve du résultat de l'enquête publique – les travaux de réhabilitation de l'usine du Plan de l'Eau, sise dans les Gorges de l'Areuse. Une bonne nouvelle en termes de transition énergétique.
- F. Beutler (CC) Suite à la pose des 75 loggers sur le réseau d'eau de Rochefort, intervenue en juin dernier, cinq fuites – sur canalisations privées et communales – ont pu être détectées et réparées. Le travail en vue d'optimiser notre réseau se poursuit.
- F. Beutler (CC) Comme chacun a pu s'en rendre compte à son arrivée, le véhicule électrique du garde forestier et le treuil motorisé à chenilles ont été livrés il y a environ deux mois. Une démonstration sera faite en temps utile.
- M.-A. Grétilat (CC) Le Conseil communal nous informe que le radar pédagogique acquis il y a de cela quelques années est hors service et qu'il n'est plus possible de le réparer. Un nouveau radar pédagogique sera acquis en 2026, ce en sus de l'appareil de mesures statistiques acheté cette année.
- M.-A. Grétilat (CC) Dans le cadre de la révision du Plan d'aménagement local (PAL), le Groupe Nature a déjà réalisé un travail considérable. Il reprendra ses activités au printemps 2026. Toujours dans le cadre de la révision du PAL, une récente rencontre avec le Canton a été organisée. L'objectif de celle-ci visait à présenter les adaptations du projet envisagées. Parallèlement, le traitement des oppositions formulées à l'encontre du PAL suivent son cours.
- Président Remercie le Conseil communal pour ses communications. A titre personnel, il se réjouit notamment de la réhabilitation de l'usine du Plan de l'Eau.

8. Questions et interpellations

- J. Nussbaum (PLR) Dans le cadre de la réfection de la salle Cotencher, il s'interroge sur la possibilité de prévoir des fenêtres bois/métal avec du bois de la Commune.
- T. Gougler (CC) L'option bois/métal sera privilégiée. Il peut s'engager à favoriser du bois de la région, à tout le moins suisse. Néanmoins, il ne peut assurer que la provenance de celui-ci sera nos forêts.



J. Nussbaum (PLR)	S'étonne du fait que l'eau du cimetière ait été coupée début octobre 2025. Selon lui, celle-ci est intervenu trop tôt.
T. Gougler (CC)	Reconnaît volontiers que l'alimentation en eau aurait dû être maintenue durant le mois d'octobre. Il se renseignera sur la question et prendra les dispositions requises afin que cela ne se reproduise plus à l'avenir.
C. Aeberhard (PLR)	Le Groupe PLR souhaite connaître l'état du dossier QGIS et le délai de réalisation/finalisation de celui-ci.
F. Beutler (CC)	Le projet est à bout touchant. Un grand travail de report des données sur le système QGIS a été réalisé depuis 18 mois. Le Conseil communal a décidé de ne pas faire figurer sur le SITN tout public le tracé des canalisations. Néanmoins, sur demande des particuliers, il sera possible d'obtenir ces données gratuitement auprès du Bureau communal. A noter que cette prestation est payante dans bon nombre de communes.
J. Nussbaum (PLR)	Souhaite savoir si la prolongation du trottoir sis route de Bourgogne 20 a été étudiée avec les propriétaires de l'immeuble sis route de Bourgogne 22.
T. Gougler (CC)	Lui répond que le projet a été pour l'heure abandonné pour des raisons techniques et financières. Celui-ci a dès lors été reporté d'entente avec la Commission Mobilité de Rochefort (CoMob).

9. Divers

J. Rilliot (Vert-e-s)	En date du samedi 22 novembre 2025, le Groupe Nature de Rochefort entreprendra la revitalisation de la haie sise derrière les cibles du stand de tir de Rochefort. Tout le monde est le bienvenu à cette occasion qui sera clôturée par un petit apéritif.
M.-A. Grétilat (CC)	Au terme de la présente séance, les membres du Conseil général ainsi que le public et les représentants de la presse sont conviés à une verrée qui sera servie en salle Tablettes.
Président	Entend profiter de sa présidence pour faire la promotion des itinéraires pédestres TransRochefort. Il nous encourage à découvrir ceux-ci. Le parcours Est-Ouest relie Montezillon à Brot-Dessous (11km, 370m de dénivelé, durée : 3h). L'itinéraire Sud-Nord relie quant à lui la gare de Chambrelieu et les Grand-Coeuries (8km, 800m de dénivelé, durée : 3h).
Président	Plus personne ne souhaitant s'exprimer dans les divers, il remercie les conseillères et conseillers généraux pour les débats qui ont prévalu ce soir. Il salue le public présent, les représentants de la presse et le personnel communal.

La séance est levée à 21h23.

Rochefort, le 1^{er} décembre 2025

Le président :

Le secrétaire :

Philippe Burri

Téo Linares

